

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2021.

↳ **Règlement d'emprunt 21-313 : Décrétant une dépense de 306 591 \$ et un emprunt de 306 591 \$ pour des travaux de rechargement et de traitement de surface du chemin de la traverse de Chazel.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 5 juillet 2021



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe